



MADRID, le 9 mai 2018

CIRCULAIRE ICCAT-GBYP # 449 / 2018

**OBJET : APPEL D'OFFRES - ICCAT-GBYP 06/2018
ÉTUDES BIOLOGIQUES
PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBALANT TOUT L'ATLANTIQUE
(ICCAT-GBYP - PHASE 8)**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, l'appel d'offres ICCAT-GBYP 06/2018 « Études biologiques » du Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (ICCAT-GBYP).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser cet appel d'offres aux institutions et personnes qualifiées susceptibles d'être intéressés.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.


Driss Meski
Secrétaire exécutif de l'ICCAT

DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :	R. Delgado	Président du COC :	D. Campbell
Premier Vice-Président :	S. Depypere	Président du PWG :	N. Ansell
Second Vice-Président :	Z. Driouich	Président du STACFAD :	H. A. Elekon
Président du SCRS :	D. Die		

- **Chefs de délégation**
- **Chefs scientifiques**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

PIÈCE JOINTE :

Appel d'offres ICCAT-GBYP 06/2018

APPEL D'OFFRES ICCAT-GBYP 06/2018
ÉTUDES BIOLOGIQUES
PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT L'ATLANTIQUE
(ICCAT-GBYP – PHASE 8)

Contexte et objectifs

Les principaux objectifs du Programme de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (ICCAT-GBYP) consistent à améliorer : a) la compréhension des processus biologiques et écologiques fondamentaux ; b) la méthodologie d'évaluation actuelle ; c) les procédures de gestion et d) l'avis.

Pour atteindre ces objectifs, il est fondamental de procéder à l'échantillonnage biologique et à des analyses car ces tâches fournissent les données indispensables pour mener à bien l'évaluation du stock de thon rouge et le processus de MSE, dans la ligne des objectifs susmentionnés.

Par conséquent, les dénommées « études biologiques » constituent l'une des principales activités de l'ICCAT-GBYP. Celles-ci ont commencé en 2011 dans le cadre de l'ICCAT-GBYP et depuis lors un programme d'échantillonnage biologique est en place et couvre les principales pêcheries de thon rouge (à savoir pêcheries de canneurs, senneurs, palangriers, ligneurs, madragues et récréatives). La plupart des activités d'échantillonnage ont été réalisées dans le cadre d'appels d'offres ad hoc à des fins d'échantillonnage et d'analyses des échantillons, mais au cours des dernières phases des échantillons supplémentaires ont été prélevés séparément dans des fermes (poissons adultes) et, de façon opportuniste, par les programmes d'observateurs régionaux (ROP) de l'ICCAT et les équipes de marquage de l'ICCAT-GBYP.

Les échantillons biologiques obtenus, incluant les otolithes, les épines, les gonades et les muscles, destinés aux études génétiques, sont stockés dans la banque tissulaire de l'ICCAT-GBYP. Parallèlement aux activités d'échantillonnage, des analyses microchimiques, génétiques, histologiques et morphologiques ont été effectuées sur la base des échantillons de cette banque de tissus, conformément aux recommandations du SCRS et du Comité directeur de l'ICCAT-GBYP.

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques prioritaires des études biologiques de la phase 8 de l'ICCAT-GBYP du présent appel d'offres sont les suivants :

- Maintenir une banque de tissus de l'ICCAT-GBYP permettant de fournir les échantillons requis pour réaliser les études nécessaires à l'amélioration de la compréhension des processus biologiques et écologiques clés affectant le thon rouge ;
- Fournir des clés ALK mises à jour, représentatives et fiables, pouvant être utilisées dans l'évaluation des stocks de thon rouge ;
- Fournir des estimations précises et fiables des taux de mélange entre les stocks de thon rouge de l'Ouest et de l'Est.

Afin de remplir ces objectifs, les tâches à réaliser sont détaillées au point suivant.

Dans le cadre de ce programme, les instituts scientifiques et/ou les entités publiques ou privées sont invités à présenter leurs offres afin de mener à bien le projet dans son intégralité ou de ne réaliser qu'une seule de ses composantes.

Tâches du prestataire

Le soumissionnaire travaillera en étroite consultation avec l'équipe de coordination de l'ICCAT-GBYP. Les échantillonnages devront respecter le [schéma d'échantillonnage](#), en tenant compte des modifications spécifiées dans le [tableau mis à jour](#). Il pourrait toutefois être possible d'y apporter des modifications ou des adaptations pour autant que ces changements soient dûment justifiés (à titre d'exemple, les niveaux d'échantillonnage proposés reposent sur l'information des tailles, ce qui n'est pas nécessairement adéquat pour l'échantillonnage de toute la gamme de matériel biologique). Les doubles emplois (par exemple des programmes d'échantillonnage existants) devront être minutieusement évités. Il convient de tenir particulièrement compte du fait que 900 thons rouges adultes (300 de la mer des Baléares, 300 de la mer Tyrrhénienne et 300 du Sud de la Méditerranée centrale) seront échantillonnés pendant la phase 8 de l'ICCAT-GBYP dans le cadre d'autres contrats de l'ICCAT-GBYP.

Les analyses suivront principalement les [méthodologies](#) déjà établies dans les phases antérieures.

Même si la Rec.11-06 de l'ICCAT fournit tous les moyens permettant de garantir de meilleures conditions dans la réalisation des activités d'échantillonnage biologique et génétique, dans les eaux internationales et les eaux se trouvant sous la juridiction d'États côtiers, dont la plupart sont des CPC de l'ICCAT, le soumissionnaire sera aussi responsable de tous les accords nécessaires conclus avec les autorités locales, les pêcheurs locaux et les industries locales lorsqu'il réalisera l'échantillonnage au sein des juridictions nationales. Les échantillons biologiques recueillis et/ou analysés seront la propriété de l'ICCAT au terme du contrat. Le soumissionnaire devra présenter une ou plusieurs propositions couvrant les services ci-après :

Maintenance et gestion de la banque tissulaire de l'ICCAT-GBYP

- a) Fournir un stockage adéquat des pièces dures et des échantillons biologiques recueillis jusqu'à présent, conformément au système déjà adopté. Le soumissionnaire devra également garantir le stockage correct de tous les échantillons qui seront recueillis en vertu du présent appel et des échantillons supplémentaires qui seront recueillis dans les fermes (environ 900 paires d'otolithes et 900 échantillons tissulaires) et, de manière opportuniste, par les observateurs des ROP de l'ICCAT (estimés à quelques centaines d'échantillons tissulaires) et éventuellement également par les équipes de marquage (estimés à une centaine d'échantillons tissulaires). La gestion devra également inclure l'envoi des échantillons nécessaires aux entités responsables des analyses. Si l'un des soumissionnaires est l'entité qui a été recrutée dans des phases antérieures, elle devra fournir au début du contrat un catalogue détaillé et complet de tous les échantillons disponibles dans la banque tissulaire de l'ICCAT-GBYP, y compris tous les résidus provenant des phases antérieures. Le catalogue devra être détaillé par strates et classes de tailles et devra être mis à jour à la fin du contrat.

Échantillonnage

- b) Spécification des données et des échantillons biologiques à recueillir, à savoir otolithes, autres pièces dures, échantillons tissulaires, identification du sexe, etc. par strate et par classe de taille comprenant une hiérarchisation claire dans le budget. Il faudrait particulièrement insister sur la collecte d'otolithes et d'épines pour les classes de taille et les strates qui avaient été sous-représentées dans les échantillons d'années antérieures, dans le but de prélever au moins 10 échantillons pour chaque classe de taille et strate dans des intervalles de 10 cm. Une attention particulière devrait être accordée au prélèvement d'échantillons de tissus et d'otolithes sur les poissons adultes de la mer Levantine (Méditerranée orientale) et sur les spécimens du détroit de Gibraltar et des zones voisines de l'océan Atlantique. Il est à noter que l'échantillonnage des larves et des jeunes de l'année ne sera pas effectué dans la phase 8, à moins qu'un nombre limité d'échantillons ne soit nécessaire pour mieux définir les lignes de référence pour l'attribution de l'origine. Les priorités d'échantillonnage sont détaillées dans le [tableau mis à jour](#).

Si nécessaire, le soumissionnaire peut actualiser les Protocoles s'appliquant à l'échantillonnage biologique et génétique et aux analyses à réaliser (à savoir le poids et la taille individuels devant toujours être consignés pour tous les échantillons). Les protocoles actuels sont disponibles [ici](#). Ces protocoles permettront de réaliser plusieurs analyses sur le même otolithe (p.ex. détermination de l'âge et composition élémentaire), en optimisant au mieux les efforts de collecte.

Analyses

- c) Analyses microchimiques des teneurs en isotopes stables des otolithes, conformément aux techniques convenues à échelle internationale, afin de mesurer les ratios d'isotopes stables de carbone et d'oxygène et de définir la zone de nourricerie d'origine de chaque poisson.
- d) Les analyses génétiques des échantillons de thons rouges provenant de l'océan Atlantique (à l'exception du golfe du Mexique et de la Méditerranée), en mettant l'accent sur la zone du détroit de Gibraltar et les zones environnantes dans le but de déterminer l'origine des spécimens, feront également partie de l'objectif visé des analyses de la phase 8.

Pour présenter l'analyse des points c) et d), le soumissionnaire devra inclure un tableau récapitulatif incluant le type et le nombre d'analyses qui seront réalisées sur les échantillons prélevés ou déjà stockés et le coût respectif de chaque analyse.

- e) Une étude exhaustive des analyses génétiques et microchimiques ayant déjà été réalisées dans toutes les phases de l'ICCAT-GBYP (phase 8 y compris) afin de fournir un ensemble complet d'hypothèses plausibles sur la structure des stocks conformes aux données pour le modèle opérationnel de la MSE. Une attention particulière devra être accordée aux échantillons qui n'ont pas été clairement identifiés comme thon rouge de l'Ouest ou thon rouge de l'Est. L'étude devra strictement respecter les zones de référence, conformément au schéma du [tableau mis à jour](#). Cette étude devra être menée en étroite collaboration avec l'équipe de coordination de l'ICCAT-GBYP.

Le soumissionnaire devra s'efforcer de garantir une couverture intégrale de toutes les strates d'échantillonnage (compte tenu de ce qui mentionné ci-dessus) et des analyses du plus grand nombre possible d'échantillons. Des offres couvrant un ou plusieurs points a) à e) peuvent être soumises ; le soumissionnaire a donc le choix de présenter une offre s'appliquant à l'ensemble des tâches, à plusieurs de celles-ci ou à une tâche spécifique ou un sous-ensemble de zones d'échantillonnage. Le soumissionnaire devra également clairement indiquer la disponibilité du personnel scientifique à participer aux réunions opérationnelles de l'ICCAT-GBYP même avec un préavis très court. Dans le cas d'un consortium ou d'un groupe d'entités, une entité responsable administrative et scientifique devrait être nommée ainsi qu'un comité scientifique au sein duquel chaque entité réalisant une tâche scientifique devra être représentée par un scientifique.

Qualifications minimales du prestataire

- Expérience documentée de plusieurs années dans des études biologiques consacrées aux thonidés (de préférence le thon rouge) ; expérience dans l'échantillonnage biologique à grande échelle.
- Pour le(s) spécialiste(s) en analyse microchimique : expérience documentée de plusieurs années dans l'analyse microchimique. La préférence sera accordée aux études portant sur les thonidés.
- Pour le(s) spécialiste(s) en génétique : expérience documentée de plusieurs années dans l'analyse génétique ; la préférence sera accordée aux études portant sur les thonidés.
- Disponibilité d'une équipe de scientifiques suffisamment qualifiés pour réaliser les tâches requises.
- Disponibilité d'au moins un spécialiste en gestion des bases de données biologiques.
- Excellente maîtrise de l'une des trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, espagnol ou français). Un niveau élevé de connaissances de l'anglais est hautement souhaitable.

Demande d'offres

Les entités intéressées devraient soumettre une offre à l'attention exclusive du Secrétaire exécutif de l'ICCAT (driss.meski@iccat.int) avant le **28 mai 2018** incluant :

- a) L'offre détaillée couvrant un ou plusieurs points de a) à e), détaillés ci-dessus.
- b) Les curriculum du personnel scientifique.
- c) Le curriculum vitae de l'/des institution(s) ou de l'/des entité(s) présentant son offre pour les études biologiques de l'ICCAT-GBYP lors de la phase 8, y compris l'expérience confirmée en la matière, les récents contrats pertinents portant sur des activités identiques ou similaires et d'autres références (numéros des contrats, coordonnées, numéros de téléphone et toute autre information pertinente).
- d) Le budget prévisionnel préliminaire pour la collecte et l'analyse des échantillons, la maintenance de la banque de tissus, l'élaboration d'un rapport complet sur les analyses génétiques et microchimiques déjà réalisées dans le cadre de l'ICCAT-GBYP et la gestion, à détailler par tâche et sous-tâche. Les coûts liés à la coordination devraient être inclus dans le coût de chaque tâche/sous-tâche. De plus, le budget devra être ventilé selon les composantes suivantes : coûts de personnel, frais généraux, voyages, consommables, équipement et sous-traitance. Les frais généraux couvrant les frais administratifs et autres pourraient être admis à hauteur de 10% maximum des frais de personnel, tandis que les contrats de sous-traitance peuvent être admis à hauteur de 40 % maximum du budget. Toute condition de remise doit être clairement mentionnée.
- e) Nom, adresse et numéro de téléphone de l'organisme soumissionnaire.

- f) Les informations institutionnelles et administratives de référence de l'organisme soumissionnaire (par ex. : statuts, type d'institution, budget annuel, procédures de contrôle du budget, etc.).
- g) Une liste détaillée de toute activité sous-traitée.
- h) Une déclaration spécifiant que l'institution soumissionnaire appliquera le [schéma d'échantillonnage](#) fourni par l'ICCAT-GBYP, amélioré par le [tableau actualisé](#), joint au présent appel d'offres, [les recommandations du comité directeur du GBYP](#), et/ou les modifications convenues, ainsi que les normes administratives spécifiées dans le contrat.
- i) Une déclaration spécifiant que tous les commentaires éventuellement réalisés sur le projet de rapport final (**document n°4**) seront inclus dans le rapport final (**document n°5**) avant sa présentation au SCRS de l'ICCAT.
- j) Une déclaration spécifiant que le personnel et tout le personnel sous-traité bénéficieront d'une couverture d'assurance complète pour les activités d'échantillonnage et les travaux en laboratoire qui seront réalisés conformément aux termes de l'appel d'offres, dégageant l'ICCAT de toute responsabilité concernant le travail que réalisera chaque institution soumissionnaire.
- k) Une référence au présent appel d'offres (le cas échéant) (**ICCAT-GBYP 06/2018**).
- l) Une déclaration spécifiant l'étendue de l'accord avec tous les termes, conditions et dispositions ci-inclus.

Les offres qui ne sont pas accompagnées de la documentation ou des informations requises ou qui rejettent les modalités et les conditions de l'appel d'offres ne seront pas examinées.

Les prestataires peuvent être soit des institutions de recherche, telles que des laboratoires gouvernementaux ou privés, des universités ou des cabinets-conseils privés ou toute autre entité possédant les qualifications requises.

Le prestataire devrait être disposé à faire un compte rendu à toute réunion requise par l'ICCAT.

Le prestataire devra se tenir à la disposition des inspecteurs de l'ICCAT-GBYP à tout moment, même avec un préavis très court.

Le Secrétariat de l'ICCAT procédera à la sélection des offres et prendra une décision quant au(x) contrats à attribuer.

Documents à fournir

N°1 Un rapport succinct portant sur les activités d'échantillonnage ou de recherche, comprenant tous les protocoles d'échantillonnage et d'analyse (pour ces tâches uniquement), y compris une description des travaux réalisés jusqu'à cette date, à transmettre au plus tard 30 jours après la signature du contrat.

N° 2 Une mise à jour du rapport succinct portant sur les activités d'échantillonnage et les analyses (pour ces tâches uniquement) ou sur l'activité, à présenter le **20 septembre 2018**, au plus tard, incluant la description des travaux réalisés jusqu'à cette date, ainsi qu'une brève présentation en PowerPoint, qui servira également à informer le SCRS.

N°3 Un autre rapport succinct visant à actualiser davantage les rapports antérieurs, contenant des informations sur l'échantillonnage et les analyses (pour ces tâches uniquement) réalisées jusqu'à fin octobre 2018, ainsi qu'un rapport présentant les résultats et les conclusions préliminaires de l'étude approfondie des analyses génétiques et microchimiques déjà menées dans le cadre de l'ICCAT-GBYP, à fournir avant le **7 novembre 2018**, qui servira à informer la Commission de l'ICCAT.

N°4 Un projet de rapport final à remettre le **20 janvier 2019** au plus tard, comprenant :

- I. Le rapport scientifique, tenant compte des publications scientifiques pertinentes comprenant :
 - a) Une description complète des travaux réalisés pendant les études biologiques.
 - b) Une description détaillée de la méthodologie et des protocoles (uniquement pour les activités d'échantillonnage et d'analyse).
 - c) Des cartes des zones dans lesquelles l'échantillonnage ou la recherche a été réalisé, conformément à la strate d'échantillonnage biologique ou à la proposition.

- d) Des tableaux détaillés comprenant le nombre définitif d'échantillons par strate, pêcherie, classe et type de taille, avec les analyses statistiques s'y rapportant (pour ces activités) ou tableaux montrant les résultats des activités de recherche sur le terrain.
- e) Une description détaillée des analyses réalisées et des résultats obtenus (pour ces tâches uniquement).
- f) Le catalogue détaillé et mis à jour des échantillons stockés dans la banque tissulaire de l'ICCAT-GBYP ; lien(s) avec la base de données du Secrétariat de l'ICCAT (si disponible) (pour cette tâche uniquement).
- g) Les résultats finaux et les conclusions tirées de l'étude exhaustive des analyses génétiques et microchimiques déjà réalisées par l'ICCAT-GBYP.
- h) Un résumé exécutif du rapport final.

II. Une présentation actualisée en PowerPoint des principaux résultats.

N°5 Le rapport final, à préparer en tenant compte des commentaires formulés par l'ICCAT, ainsi que le rapport administratif complet contenant des copies de tous les documents administratifs, et à remettre au plus tard le **10 février 2019**.

Détails des paiements

Des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

1. 30 % du montant total du contrat à la **signature de celui-ci**.
2. 25% lors de la remise et de l'approbation du **document n°1**.
3. 25% lors de la remise et de l'approbation du **document n°2**.
4. 20 % après l'approbation du rapport final (**document n°5**) auquel les commentaires formulés par l'ICCAT-GBYP auront été ajoutés et après l'approbation des documents administratifs.

Logistique

Tous les documents fournis par le prestataire doivent être en MS Word ou dans une version compatible, les tableaux doivent être en Excel ou dans une version compatible, les figures et les photographies doivent être au format JPEG ou TIFF ou dans une version compatible. Le format de la base de données devra être concerté avec le Secrétariat de l'ICCAT. Tous les documents présentés devront être rédigés en anglais, espagnol ou français.

Propriété intellectuelle

Tous les matériaux produits par le prestataire relèveront de la propriété de l'ICCAT-GBYP et ne peuvent en aucun cas être diffusés par l'adjudicataire du contrat.

Pour obtenir davantage d'information sur le présent appel d'offres, veuillez prendre contact avec le coordinateur de l'ICCAT-GBYP à l'adresse suivante : francisco.alemany@iccat.int.